



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE

Paris, le 29 mars 05

Groupement enseignement général

Chef d'escadron
Laurent THIRY
B6

Fiche de stratégie

OBJET : sujet n° 4 : « Face à l'impératif croissant de multi nationalité, reste-t-il une place pour les stratégies purement nationales »

La multi nationalité des opérations militaires n'est pas un phénomène nouveau, car depuis l'antiquité les conflits en coalition ont émaillé l'histoire des peuples et des nations. Ce qui a changé depuis la fin de la seconde guerre mondiale, avec la mise en place d'institutions supra nationales comme l'ONU et d'alliances permanentes comme l'OTAN, c'est la définition en commun d'un droit international et d'une aspiration à la sécurité dans un avenir partagé.

Il est important dans ce cadre de s'interroger sur la liberté que conserve un Etat à définir une véritable stratégie nationale, et sur son effectivité dans le cadre de la gestion des crises qu'il peut être amené à affronter. Cette étude ne pourra être menée qu'après avoir décrit les causes du développement que certains considèrent comme inéluctable de la multi nationalité.

1/ Les raisons du développement de la multi nationalité dans les relations internationales et les stratégies modernes :

Deux raisons peuvent expliquer le développement de la multi nationalité : une première raison politique, et une seconde raison technique et technologique.

Le paroxysme des conflits de la seconde guerre mondiale et la création consécutive de l'Organisation de Nations Unies a fait émerger l'idée que la sécurité est un bien commun qui nécessite une collaboration entre les Etats souverains afin de régler les problèmes et tensions existants. Au-delà des membres permanents du Conseil de sécurité, représentant les vainqueurs de la guerre, ce sont tous les pays qui sont appelés à définir au fur et à mesure le Droit international, et à juger les actions individuelles de chaque Etat au travers du vote de résolutions qui ont valeur de véritables soutiens ou condamnations.

Très rapidement, l'ONU a dû rechercher un « bras armé » afin d'agir concrètement sur le déroulement des événements, au travers des opérations des casques bleus sous mandat ONU (afin de ne pas engager nominativement tel ou tel pays en son nom). Ce système a trouvé ses limites dans les situations où l'intensité initiale du conflit nécessitait une véritable capacité militaire capable de rétablir la paix avant de la maintenir. C'est dans ce cadre que des organisations supra nationales comme l'OTAN ou plus tard l'Union Européenne ont été amenées à intervenir sous mandat de l'ONU sur des théâtres comme la

Bosnie, le Kosovo ou la République Démocratique du Congo. Ce type d'opérations de maintien de la Paix, définies comme « missions de Petersberg » sont devenues dimensionnantes pour les armées occidentales, et sont prises en référence pour définir les objectifs capacitaires. Progressivement, la recherche d'une résolution à l'ONU est devenu un point de passage obligatoire pour légitimer une opération militaire d'ampleur, et sur le théâtre, l'implication du maximum de partenaires inter opérables légitime à la fois la présence et l'action, lui enlevant en affichage le caractère « néocolonial » que lui prêtent les détracteurs de ce nouvel ordre mondial.

La problématique de la légitimité internationale de l'action armée a d'ailleurs été mise en lumière lors des campagnes aériennes au Kosovo, et plus récemment lors de l'offensive américaine sur l'Iraq en 2003.

La seconde raison du développement impératif de la multi nationalité est le coût croissant des opérations militaires : coût humain, coût matériel et coût financier. Les armements actuels des armées occidentales très sophistiqués représentent pour les pays un budget énorme et les oblige à faire des choix stratégiques, car ils ne peuvent rester au niveau dans tous les domaines (aérien, maritime, projection, acquisition du renseignement...). Ainsi progressivement s'est développé au sein de l'OTAN une collaboration qui a amené à mettre en commun des savoirs faire et des capacités, tout en maintenant une inter opérabilité sur les champs de bataille qui implique une certaine standardisation, et au travers elle, une certaine soumission aux standards fixés par les Etats-Unis. Cette démarche continue des efforts ciblés a amené certains pays à perdre une partie de leur autonomie dans un ou plusieurs domaines militaires, et à se concentrer sur des niches technologiques leur permettant de participer activement aux opérations multi nationales (déminage, lutte NRBC, Génie...). D'autres pays par contre conservent la totalité de la palette militaire, même avec une capacité réduite, afin de sanctuariser une autonomie de décision et d'action minimale (avec la problématique de la projection stratégique qui nécessite le recours à des moyens civils affrétés). C'est d'ailleurs cette politique d'autonomie qui avait permis à la Grande Bretagne de mener seule les opérations dans les Falkland (guerre des Malouines) pour reprendre possession de terres prises de force par le pouvoir argentin.

2/ Le maintien indispensable d'une stratégie nationale :

Cependant, un pays ne peut se résoudre à ne placer sa capacité de décision stratégique uniquement que dans un cadre multinational. En effet, chaque pays indépendant possède des intérêts qu'il peut considérer comme vitaux pour sa survie en tant qu'Etat, alors que les autres pays auquel il peut être associé ne le verront pas de cet œil. Si la menace de l'invasion soviétique durant la guerre froide a pu justifier pour de nombreux pays le placement sous la protection du bouclier américain et des forces de l'OTAN, il n'en est plus de même avec les menaces actuelles beaucoup plus diffuses qui peuvent provenir de groupes non étatiques réagissant à des politiques bien ciblées de tels ou tels pays. Même si la lutte contre le terrorisme lancée par les Etats-Unis après le 11 septembre a ressoudé les pays occidentaux et reçu également le soutien de la Russie et de la Chine, il reste des situations où les relations bilatérales entre pays peuvent amener à l'action. Il en est ainsi de la politique de la France vis-à-vis des pays africains liés à elle par des accords de défense. La stratégie de la France est dans ce cadre purement nationale, motivée par des intérêts humains, historiques et économiques qui ne sont pas partagés obligatoirement par les autres pays.

L'autre légitimation du maintien d'une stratégie militaire « nationale » est le droit à la légitime défense qui fait partie des droits fondamentaux des personnes, mais également des Etats. En effet, quand un Etat se sent menacé dans ses fondements même, il ne peut s'en remettre qu'à une éventuelle résolution au Conseil de sécurité des Nations Unies qui viendrait légitimer à posteriori un droit à réagir. Il doit posséder à la fois l'outil militaire, la stratégie et la volonté politique de se défendre. C'est ce qui justifie les armées nationales, et la définition d'intérêts vitaux. C'est ce qui a motivé depuis son origine la stratégie française de dissuasion nucléaire, qui a bien fonctionné puisqu'elle a assuré au territoire national son intégrité depuis plus de quarante ans. Cependant, on peut légitimement s'interroger sur la notion de légitime défense relativement extensive prônée

par les Etats-Unis pour justifier leur offensive sur l'Iraq. Menée au départ sans l'aval de la communauté internationale (pas de résolution de l'ONU), cette guerre a quand même réuni autour des Etats-Unis des pays soit extrêmement liés (liens privilégiés de la Grande-Bretagne), soit soucieux de s'attacher les bonnes grâces du pays actuellement le plus puissant économiquement.

3/ L'absolue nécessité de complémentarité et de cohérence :

Néanmoins, et les faits le prouvent malheureusement en Irak, la conduite sur le terrain d'une stratégie et d'une politique purement nationales nécessite des moyens humains et financiers énormes et ne peut être supporté par un seul pays, aussi riche soit-il. La lutte contre les différentes menaces qui se sont développées suite à l'effondrement du bloc soviétique requiert des moyens qui ne sont pas seulement militaires, mais également politiques, économiques et culturels. Ils s'inscrivent dans des programmes à très long terme impliquent des acteurs nombreux et variés afin donner à l'ensemble une cohérence globale et une viabilité assurée par l'engagement d'un maximum de pays.

D'ailleurs, c'est pourquoi les pays qui ont encore une stratégie et une politique nationale doivent inscrire leur action dans une vision plus globale et partagée des problèmes de sécurité. Les stratégies nationales ne peuvent donc plus être que « purement » nationales. En effet, un pays ne peut plus rester en dehors des évolutions techniques et stratégiques du reste de la communauté internationale. Il n'aura par contre accès aux nouvelles technologies qu'en fonction de son engagement concret sur le terrain au sein de coalitions de circonstance. A défaut, il se trouvera isolé et affaibli à long terme. Il ne pourra d'ailleurs souvent régler à lui seul une crise dans la durée, surtout lorsqu'elle ne touche pas directement son territoire. Le recours à des organismes régionaux comme en Afrique peut être une des solutions pour prendre le relais d'une action « nationale » à l'extérieure. C'est un peu dans ce cadre que s'est inscrite l'intervention française en Côte d'Ivoire, dont les rebondissements tragiques prouvent s'il en était besoin les difficultés à se désengager dans la dignité, pour passer la main à des forces apparaissant comme « plus neutres ».

Une des dernières raisons pour laquelle les pays doivent s'ils le peuvent conserver une stratégie et des moyens nationaux est le maintien d'une « capacité à agir ». On a trop souvent reproché à la communauté internationale de ne pas agir assez vite lorsqu'une crise prenait forme en son sein ou à ses frontières (cas de la crise Yougoslave en plein cœur de l'Europe). Cette faiblesse est d'ailleurs exploitée par les fauteurs de trouble qui misent sur la désunion ou des intérêts divergents au sein du Conseil de sécurité pour tenter des coups de poker qui peuvent se révéler gagnant (contre exemple : invasion du Koweït par l'Irak – 1^{ère} guerre du Golfe). La lutte contre les nouvelles menaces de déstabilisation et de prise de gage nécessite des réactions rapides, ne serait-ce que pour protéger les ressortissants et les intérêts économiques. A lui seul ce besoin justifie toute la stratégie française de forces pré positionnées et de capacités de projection. Ces moyens peuvent d'ailleurs avoir une utilisation duale, et être mis au service de la communauté internationale : il participent à la sécurité globale.

En conclusion, si le caractère de plus en plus multi national des stratégies et des opérations militaires ne peut être nié, les pays tout en développant leurs capacités humaines et matérielles à être inter opérables avec les pays des coalitions de circonstance doivent conserver une stratégie nationale qui est encore le fondement de chaque politique nationale des Etats. A défaut, l'existence même d'armées nationales n'aurait plus aucune signification et l'idée d'une force permanente de sécurité (force aérienne stratégique de l'ONU défendue un moment mais jamais concrétisée) devrait être remise au goût du jour.

Cependant, aucun pays de nos jours ne peut inscrire son avenir et donc sa stratégie militaire en dehors du cadre des relations internationales régulées avec difficulté il est vrai au sein des différents organes de l'Organisation des Nations Unies. Des sous organisations régionales apparaissent cependant sur tous les continents, à vocation politiques, économiques ou de sécurité. Pour le moment elles n'ont pas encore fait leur preuve dans ce dernier domaine et ont plutôt été le théâtre de tentatives de reprises de contrôle par des pays en mal de puissance (par exemple la Russie qui souhaite conserver le contrôle du Caucase et de ses frontières sud au sein de l'Organisation du Traité de Tachkent).